

## **Chronique féministe # 49 :**

### **17 octobre : Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté**

*Par Améli Beaulieu, Centre-Femmes du Grand-Portage*

La journée internationale pour l'élimination de la pauvreté a vu le jour en 1992. Suite à une proposition d'un organisme français, l'ONU a décidé de remplacer la *Journée mondiale du refus de la misère* par la *Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté*. Cette journée sert à redire à toute la société que le combat contre la misère a besoin de toutes les forces et de tout le monde.

### **Les femmes et la pauvreté**

Les femmes sont davantage touchées par la pauvreté depuis longtemps. En effet, depuis de nombreuses années, elles ont un revenu inférieur à celui des hommes. Encore aujourd'hui, les femmes sont généralement plus pauvres et gagnent 73 % du revenu annuel des hommes.<sup>1</sup> De plus, quand on analyse les types d'emploi, on retrouve davantage les femmes dans des emplois à statut précaire, à temps partiel ou au salaire minimum. Enfin, n'oublions pas que même si le gouvernement adoptait une loi sur l'équité salariale en 1996, cette équité n'est pas encore appliquée partout ... 20 ans plus tard !

### **Où en sommes-nous au Québec dans la lutte à la pauvreté ?**

Avec des projets de loi comme le projet de loi 70, nous avons beaucoup à faire en matière de lutte à la pauvreté au Québec ! Dans le cadre de ce projet de loi et du programme Objectif emploi, une personne qui présente une première demande à l'aide sociale doit accepter, indépendamment de sa situation personnelle, de ses compétences, de ses aspirations ou de la distance, un emploi jugé convenable. À défaut de quoi, suite au deuxième refus, cette même personne pourrait voir diminuer ses prestations (des coupes qui pourraient atteindre jusqu'à 224 \$ / mois !). Présentement, une personne seule sur l'aide sociale reçoit 623 \$ par mois. L'approche punitive du Programme Objectif emploi entretient le préjugé que les personnes assistées sociales préfèrent ne pas travailler et n'offre pas de réelle solution pour sortir les personnes de la pauvreté.

### **La hausse du salaire minimum : un pas dans la bonne direction !**

Présentement au Québec, quand on travaille au salaire minimum à temps plein (10,75 \$ / h), on demeure pauvre. Le seuil de faible revenu était fixé à 22 720 \$ / année en 2011; aujourd'hui une personne qui travaille 40 h / semaine au salaire minimum gagne 22 360 \$ / année ! Ce revenu est à peine suffisant pour qu'une personne soit en mesure de satisfaire ses besoins de base (se loger, se nourrir, se vêtir, se déplacer). La hausse du salaire minimum est un pas vers l'amélioration des conditions de vie. Au cours du mois d'août dernier, le gouvernement a annoncé qu'il était ouvert à un débat sur la hausse du salaire minimum, ce que beaucoup ont apprécié. Il faut dire que les hausses du salaire minimum des dernières années ne reflètent aucunement les hausses du coût de la vie. Le 1<sup>er</sup> février 2001, le salaire minimum était de 7 \$ / h, on parle donc d'une augmentation de 3.75 \$ / h en 15 ans ! Depuis longtemps plusieurs groupes communautaires et en défense des droits réclament que le salaire minimum soit augmenté. Ce qui est sur la table pour le débat de l'automne (et qui est réclamé également par certains partis de l'opposition et plusieurs groupes communautaires) est de 15 \$ / h. Reste à voir si les décisions prises dans le futurs par nos gouvernements iront dans ce sens ...

---

<sup>1</sup> Ruth Rose, 2013, *Les femmes et le marché du travail au Québec : portrait statistique*.